Communauté Francaise

Ministère de l'Education, de la
Recherche et de la Formation.

Direction Générale de la Formation,
de la Promotion Sociale , de
l'Enseignement à Distance et des
Allocations et Prêts d'Etudes.

Service de l'Enseignement
de Promotion Sociale.

1040 Bruxelles , le 05 Nov 96
Rue de la Science , 43
02 / 238.86.11

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 1769

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS : CULTURE INTERNET ET PEDAGOGIE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 756453U36C1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

C. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de
Mme Steels(02/238.86.44) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

1769 u

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

Document 8 bis | **Dossier pédagogique** | **Unité de formation**

1. La présente demande émane du réseau :

~~O (1) Communauté française~~

• **(1) Provincial et communal**

~~O (1) Libre confessionnel~~

~~O (1) Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : (2) J.LEFEBVRE, Administrateur délégué

Date et signature (2) 19.09.96

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS:CULTURE INTERNET ET PEDAGOGIE

CODE (3) : 7S64 S3 U 36 C 1

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

3.Classement de l'unité de formation :

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Agricole	☐	Agricole	☐
Economique	☐	Economique	☐
Maritime	☐	Maritime	☐
Paramédical	☐	Paramédical	☐
Pédagogique	■	Pédagogique	■
Social	☐	Social	☐
Technique	☐	Technique	☐

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel ☐ **oui** ☒ **non**

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1)Cocher la mention utile
(2)A compléter
(3)Réservé à l'Administration

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

CODE (3) : 7564530360C4

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
RENCONTRES PROFESSIONNELLES	CT	B	16
LABORATOIRE INTERNET : UTILISATION DE BASE	CT	S	20
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	4
		Total des périodes	40

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

25-10-1996

remarques rencontrées

AF. Gfoorick

AVIS FAVORABLE
LE 29.10.96
E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 05 NOV. 1996 Signature :

(2) A compléter
(3)Réservé à l'Administration
(4)Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5)Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

19 SEP. 1996

Annexe 1

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS:CULTURE INTERNET ET PEDAGOGIE

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1.Finalités générales

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2.Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'enseignant en formation continuée:

➢ de situer son action pédagogique dans le cadre de la mondialisation des systèmes de communication;

➢ de prendre conscience globalement des conséquences positives ou négatives de l'accessibilité des informations sur l'évolution socio-culturelle des individus et des jeunes en particulier ;

➢ de dégager une méthodologie personnelle pour découvrir un outil spécifique de communication à caractère didactique ou non;

➢ de mettre en perspective l'apport de la libération des moyens de communication et de leur utilisation dans une perspective didactique en développant son sens critique

➢ de prendre conscience de ses propres difficultés pour atteindre la maîtrise élémentaire de l'outil pour en tenir compte dans sa perception des difficultés de l'élève ;

➢de se faire une opinion personnelle de l'apport des techniques du transfert de l'information dans la didactique professionnelle,

pour participer à l'adaptabilité de l'enseignement aux nouvelles technologies et aux stratégies de communication internes et externes à l'établissement scolaire où il fonctionne .

19 SEP. 1996

Annexe 2

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS:CULTURE INTERNET ET PEDAGOGIE

CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1.CAPACITES

Maîtrise des opérations de base requises dans l'utilisation d'un ordinateur personnel sous Windows ou MacOS

- manipulation d'un interface-utilisateur à fenêtres et menus,
- utilisation du "copier-coller", du "glisser-déposer",
- gestion d'un système hiérarchique de répertoires et de fichiers,
- maîtrise d'une application du type "traitement de textes".

2.2.TITRE(S) POUVANT EN TENIR LIEU

Pour le régime 1	
Attestation (s) de réussite	Informatique - Edition assistée par ordinateur - Niveau élémentaire
autres titres légaux	

2.3.Conditions particulières d'accès:

Assurer (ou avoir assuré) une fonction enseignante (de recrutement, de sélection ou de promotion) ou de personnel auxiliaire d'éducation, rémunérée par la Communauté française, quelque soit la spécialité et le niveau d'enseignement

19 SEP. 1996

Annexe 3

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS:CULTURE INTERNET ET PEDAGOGIE

RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT OU LE REGROUPEMENT

Recommandation :

pour le cours de laboratoire : deux étudiants par poste informatique

19 SEP. 1996

Annexe 4

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS:CULTURE INTERNET ET PEDAGOGIE

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

En fin de formation, l'étudiant sera capable

Pour les capacités spécifiques du cours :

RENCONTRES PROFESSIONNELLES

✓ d'émettre un avis critique sur les potentialités de l'utilisation de l'outil informatique et des systèmes de télécommunication comme élément significatif

→ de la mondialisation de la culture, des relations commerciales et des relations interpersonnelles:

- accessibilité non censurée (circulation supranationale)
- dimension pluricultrelle ;
- catalogues, forums, investigations documentaires, etc...
- évolution des technologies et des pratiques commerciales

→ des dangers ou des avantages d'une accessibilité directe à un système de communication

- problématique pour des groupes -classes : non identification des sources, falification de documents, plagiats, ...

→ des formes d'utilisation possible dans le domaine de la formation socio-culturelle des groupes sociaux, des étudiants en particulier ;

- accsessibilité à des productions originales d'artistes régionaux, inventaires d'activités culturelles, ...

→ de l'impact sur le sens critique (image virtuelle, falsification des documents, impossiblité d'identifier les sources ;

→ des enjeux politiques et de l'évolution des valeurs démocratiques, respect des personnes, des groupes sociaux, etc...;

→ de la circulation rapide des idées ;

- communication en temps réel ;

→ de l'accessibilité des investigations documentaires ;

- coût serveur ;

en tenant compte
des spécificités des étudiants qui lui sont confiés,
de l'accessibilité de l'outil,
des processus d'apprentissage couramment mis en oeuvre en classe,

✓ de prendre conscience de la nécessité de mettre en oeuvre une stratégie de communication pédagogique appropriée :

. à l'exercice en tant compte des objectifs poursuivis,
. au public visé
. à l'objectif de la leçon
. aux critères d'évaluation

✓ de proposer, sous forme de fiches techniques , des exemples d'utilisation de l'outil en classe

LABORATOIRE INTERNET : UTILISATION DE BASE

Face un système informatique correctement installé et configuré pour permettre la connexion avec Internet,

✓ d'exploiter les deux services fondamentaux d'internet : le WEB et le courrier électronique, en tenant compte des principes ;

19 SEP. 1996

de l'informatique

De la notion informelle d' "information" à la notion formelle de "document" (fichier de données)
Associations "application - documents" (fichier exécutable - fichiers de données)
Le système hiérarchique de gestion de fichiers.

de la téléinformatique

Réseaux d'ordinateurs, locaux et globaux
Architecture "client - serveur"

des caractéristiques fondamentales d'Internet

Le standard TCP/IP et ses caractéristiques singulières de routage
Les nombreux services d'Internet : Web, courrier électronique, forums, ...
Les implications multiples : juridiques, sociales, culturelles, économiques, ...
La netiquette : les FAQs, les émoticons, sensibilisation au rapport "signal/bruit"

✓de réaliser une connexion simple en tenant compte des procédures et des contraintes spécifiques :

du World-Wide-Web

- Structure et fonctionnement du Web
  Hyper-texte, hyper-média, hyper-lien
  Serveur Web, site Web, page Web
- procédures de recherche d'informations sur le Web (via Netscape p.ex.)
  Utilisation des catalogues et des inspecteurs (search engines)
  Gestion des informations trouvées (sauvegarde, signets)

Le courrier électronique

- Structure et fonctionnement du courrier électronique
  Correspondants et adresses
  Gestion du routage et de la poste restante
  Aspects relatifs à la confidentialité
  Caractéristiques du standard MIME pour l'interprétation correcte du jeu de caractères et le décodage des documents annexés

procédures d'échanges de messages (via Eudora p.ex.)

RECOMMANDATIONS D'APPLICATION DU PROGRAMME

Il est recommandé que l'organisation des deux différents cours constitutifs de l'U.F. soient aménagés d'une manière harmonieuse dans la gestion du temps : en effet, l'apprentissage des techniques d'utilisation de l'outil INTERNET n'est pas indépendant de la réflexion culturelle et pédagogique

19 SEP. 1996

Annexe 5

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS: CULTURE INTERNET ET PEDAGOGIE

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable

➢ de formuler, spontanément, une critique de l'utilisation d'INTERNET dans ses différentes implications actuelles tant sur le plan des relations interculturelles que commerciales ;

➢ d'en justifier l'apport et la validité dans une perspective de l'évolution de l'enseignement ;

➢ de réaliser une connexion en tenant compte des procédures du Web et du courrier électronique;

➢ d'exprimer, en ce domaine, ses attentes en matière de formation continuée selon les deux axes principaux :

1. l'aspect technique
2. l'aspect pédagogique .

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

✓ utilisation correcte du logiciel (respect des procédures, des contraintes techniques)

✓ sens de la critique didactique

✓ valeur de l'argumentation et de sa cohérence

✓ prise en compte des conditions réelles de fonctionnement dans la réalité de la classe

19 SEP. 1996

Annexe 6

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS:CULTURE INTERNET ET PEDAGOGIE

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

pour le cours de laboratoire

Un enseignant ou un expert.

Un expert qui, par son parcours professionnel, pourra justifier d'une maîtrise de la communication par INTERNET

pour le cours de: rencontres professionnelles

Un expert qui, par son parcours professionnel, pourra justifier d'une expérience dans la mise en place de méthodologies issues de l'utilisation de l'outil INTERNET et du transfert automatisé de l'information.

Annexe 6.

L'expert doit non seulement justifier d'une maîtrise de la communication mais également celle de compétences dans l'installation et la gestion du système.

Conclusion : **A revoir**.

Vedrin, le 27 septembre 1996.

É. LAMOTTE